



# COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU GIENNOIS (S.M.P.G.)

Loiret – Sous-Préfecture de Montargis

Siège social :  
Centre administratif de Gien  
3 chemin de Montfort  
45500 GIEN

## Séance du 03 Novembre 2015

|                    |    |
|--------------------|----|
| Nombre de délégués | 31 |
| Présents           | 17 |
| Votants            | 20 |

L'an deux mille quinze, le trois novembre à 17h30, les membres du Comité Syndical du S.M.P.G. se sont réunis en séance publique, salle de réunion de la Maison des associations à Gien, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre POUIGNY, Président.

Date de la convocation : 20 octobre 2015

**Délégués votants :** Messieurs DARMOIS, CHAUVETTE, HENRY, POUIGNY, RIGAL, LECHAUVE, THIEBAUT, LOFFROY, HOUDMON, Alain BERTRAND, Philippe BERTRAND, GIRAULT, RAT, VIDAL. Mesdames LOSKOFF, FROTTIER, BLOUET.

3 Pouvoirs : M. MARQUET donne pouvoir à M. Lionel RIGAL, Mme JOSEPH donne pouvoir à M. LECHAUVE, Mme CHELLY donne pouvoir à M. RAT.

**Délégués absents excusés :** MM. MARQUET, BOULEAU, BOUGUET, HOCHART, GALERA, GOIRAND, CROISSANT, CHOLLET, MASSE, GERVAIS, DESBOIS. Mmes CHELLY, JOSEPH.

**Délégués titulaires absents :** Messieurs CHABOREL, COIGNET, BODIER. Mmes PERRON, MEUNIER, DANIEL.

### **Présents :**

Messieurs LECUGY, GEOFFRENET, PLANCQUEEL, Mmes GANNE, STRYKALA, délégués suppléants. Madame LECLERCQ, Conseillère Régionale. Madame QUAIX Conseillère Départementale. Madame BEAUPERE, Conseillère technique Conseil Régional. Madame PIGNOLET, Chargée de missions, Conseil Départemental 45. Mesdames PARIS, Agent de Développement, ALLIONE, Chargée de Missions du SMPG.

### **Absents excusés :**

Madame BEVIERE, Conseillère Régionale. Monsieur RIGLET et Madame FLEURY, Conseillers Départementaux. Madame PIGNOLET, Directrice DAT, Conseil Départemental 45.

### **Absents :**

M. COUSIN, Président du Conseil de Développement.

## Procès-verbal de la séance

-----

Monsieur le Président constate le quorum, annonce les pouvoirs et ouvre la séance.

Monsieur le Président commence par le premier point à l'ordre du jour :

### **I – PROCES – VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 16 SEPTEMBRE 2015**

Monsieur le Président demande que le compte-rendu du dernier Comité Syndical soit approuvé.

**Le Compte-rendu de la séance du 16 septembre 2015 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.**



## **II - DELIBERATION N° 15-2015 : DETERMINATION DU TAUX DE PROMOTION POUR LE PERSONNEL EN MATIERE D'AVANCEMENT DE GRADE**

M. Le Président rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'alinéa 2 de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant au 31 décembre de l'année précédente les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade l'année suivante.

La délibération doit fixer ce taux de promotion dans le cadre des avancements de grades pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade compte tenu des cadres d'emplois représentés au sein de la collectivité.

Ainsi, vu l'avis de principe du Comité Technique Paritaire en date du 3 février 2015 pour les collectivités affiliées au CDG 45, M. le Président propose de définir un taux de promotion pour le personnel en matière d'avancement de grade à 100% pour l'ensemble des grades.

**La détermination du taux de promotion à 100% pour le personnel en matière d'avancement est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

## **III – PRESENTATION DU BILAN DE LA 1<sup>ERE</sup> ANNEE DU CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE DU PAYS DU GIENNOIS**

Mesdames PARIS et ALLIONE font une présentation du bilan de la 1<sup>ère</sup> année du CRST.

En résumé :

Le CRST a été validé en Commission Permanente Régionale du 07 Novembre 2014, pour une durée de 5 ans et pour un montant de base de 5.740.000 €.

Après une année de mise en œuvre,

- 27 dossiers montés et envoyés à la Région
- Subventions engagées : 2.323.800 euros :
  - dont 750.000 € pour le THD
  - dont 1.573.800 € pour le Giennois

Soit 40 % engagés sur l'enveloppe de base au 03 novembre 2015.

Des zooms sont développés sur l'étude Trame Verte et Bleue (TVB), la gestion alternative des espaces publics, le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), les modalités énergétiques et financières du CRST et sur la communication.

## **IV – PROPOSITION DE MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE « SANTE » POUR LE PAYS DU GIENNOIS**

M. PUGNY rappelle que la santé est un enjeu majeur pour le maintien des populations en milieu rural et le développement équilibré des territoires et de leurs habitants. Dans les différents axes de travail, des problématiques en termes de Santé ont été mises en exergue sur l'Est du Loiret et notamment notre territoire.

Il indique les différentes étapes de réflexions concernant la thématique « Santé » :

- 08 Septembre 2014 : Rencontre avec Mme Céline LECLERC, Directrice de l'Observatoire Régional de la Santé (ORS) : présentation de la démarche en vue de réaliser un Diagnostic local de santé.
- 26 mars 2015 : discussions en Réunion de Bureau + M. Delagoutte (ARS DT45) + présentation de la démarche menée par le Pays Gâtinais. Lancement de la réalisation du Diagnostic.



- Mars 2015 : Constitution d'un Comité de Pilotage pour organiser les réunions de travail professionnels et habitants.
- Avril 2015 : 3 réunions publiques
- Mai - Juin 2015 : 5 réunions thématiques avec les professionnels de santé + 1 avec les professionnels libéraux.

Le Président propose une présentation définissant le diagnostic et le Contrat Local de Santé.

Suite à la présentation « Power Point » définissant le diagnostic et le Contrat Local de Santé (CLS), le Président propose de débattre de la mise en place d'un CLS qui permettrait de maintenir et de structurer l'offre de santé pour réduire les inégalités sociales et territoriales.

### **DELIBERATION N° 16-2015 : MISE EN ŒUVRE D'UN CONTRAT LOCAL DE SANTE SUR LE PAYS DU GIENNOIS**

M. POUIGNY rappelle que la santé est un enjeu majeur pour le maintien des populations en milieu rural et le développement équilibré des territoires et de leurs habitants. Dans les différents axes de travail, des problématiques en termes de Santé ont été mises en exergue sur l'Est du Loiret et notamment notre territoire.

Conclu entre l'ARS et notamment les collectivités territoriales et leur groupement, le Contrat Local de Santé porte sur la promotion locale de la santé, la prévention, les politiques de soin et l'accompagnement médicosocial. Il permet de mieux prendre en compte la dimension intersectorielle des politiques de santé pour mieux répondre aux enjeux d'accès aux soins, aux services, à la prévention des personnes, et aux enjeux d'amélioration des contextes environnementaux et sociaux qui déterminent l'état de santé des populations au niveau local.

Il rappelle que le diagnostic partagé de santé, qualitatif et quantitatif, pour préciser l'état des lieux, les enjeux et les besoins du territoire, a été réalisé par l'Observatoire Régional de Santé.

Il rappelle que ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans. Le Contrat Local de Santé nécessite la mise en place d'une ingénierie dédiée à l'animation et la coordination du programme et de ses acteurs, dès la phase de préparation d'actions.

Le poste d'animateur de Santé est subventionné entre l'Agence Régionale de la Santé et le Conseil Régional dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale, avec rétroactivité de l'aide à compter de la date d'embauche.

Mme LECLERCQ indique que sur le CLS va permettre aux 3 Maisons de Santé Pluridisciplinaires présentes sur le Pays (Bonny/L, Châtillon/L et Gien) de travailler en commun et va favoriser la coordination des professionnels.

M. GEOFFRENET s'interroge si le CLS va permettre l'arrivée de nouveaux médecins.

M. POUIGNY affirme que l'objectif du CLS est de créer une nouvelle dynamique, une meilleure coordination afin d'avoir un secteur médical plus performant sur le territoire. C'est ce nouveau contexte qui pourrait peut-être attirer de nouveaux professionnels.

M. HENRY s'interroge sur l'échelle de travail d'un CLS.

M. POUIGNY répond que le travail sera fait à l'échelle du Pays.

M. CHAUVETTE demande ce qu'il adviendra au bout des 3 ans à l'échéance du contrat.

M. POUIGNY indique que ce délai doit permettre la construction d'un programme d'actions et sa mise en œuvre. Si le CLS fonctionne bien, il peut être renouvelé.

Après ces échanges, M. le Président propose à l'assemblée de voter la mise en œuvre d'un Contrat Local de Santé du Pays du Giennois.

**La mise en œuvre d'un Contrat Local de Santé sur le Pays du Giennois est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.**



## **DELIBERATION N° 17-2015 : CREATION D'UN POSTE PERMANANT DE CHARGE DE MISSIONS - « ANIMATEUR SANTE » POUR LE PAYS DU GIENNOIS**

M. POUIGNY rappelle que le Contrat Local de Santé, signé pour une période de 3 ans, nécessite la mise en place d'une ingénierie dédiée à l'animation et la coordination du programme et de ses acteurs, dès la phase de préparation d'actions.

Le poste d'animateur de Santé est subventionné entre l'ARS et le Conseil Régional dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale, avec rétroactivité de l'aide à compter de la date d'embauche. Le restant sera donc à la charge du Pays du Giennois.

Il propose de recruter un(e) chargé(e) de missions « Santé » afin de mettre en place et animer le Contrat Local de Santé du Pays du Giennois.

Ses missions principales seront :

- Elaborer le projet de santé du territoire et du programme d'actions,
- Organiser et accompagner le processus d'animation et le pilotage,
- Assurer le secrétariat du comité de pilotage, l'organisation et le suivi des réunions de travail avec les acteurs de santé,
- Garantir la méthodologie de projet retenue par le COPIL et s'assurer de l'avancée de l'ensemble des travaux,
- Suivre et accompagner la mise en œuvre du programme d'actions,
- Autres tâches administratives.

Le recrutement de cette personne pourrait être effectif au 01 janvier 2016, pour une durée de 1 an renouvelable sur 3 ans, sur un temps complet (35h hebdomadaire).

Le traitement sera calculé par référence à l'indice majoré 389, en référence à la grille indiciaire applicable au cadre d'emploi des attachés territoriaux, auquel pourra s'ajouter une prime. Il devra justifier d'un diplôme de BAC + 5 en Santé publique, développement Local, sanitaire et social, hygiène et sécurité et / ou droit de la santé.

Le Président vous propose de débattre de la création d'un poste d'animateur de Santé.

Le Président rappelle le plan de financement.

| <b>Dépenses</b>                |                       | <b>Recettes</b>                         |                       |
|--------------------------------|-----------------------|---|-----------------------|
| Salaire : traitement + charges | 32 160,72 € brut/an   | Région Centre Val de Loire (CRST : 50%) | 16 080,36 € /an       |
| (soit 2 680,06 € brut/mois)    |                       | ARS Forfait annuel                      | 15 000 € /an          |
|                                |                       | Syndicat Mixte du Pays du Giennois      | 1 080,36 € /an        |
| <b>TOTAL</b>                   | <b>32 160,72€ /an</b> | <b>TOTAL</b>                            | <b>32 160,72€ /an</b> |

M. Philippe BERTRAND s'interroge sur les objectifs qu'aura cet animateur.

M. POUIGNY indique que l'animateur devra construire de manière concertée le programme d'actions, coordonner l'ensemble des professionnels de santé et mettre en œuvre les actions validées dans le plan d'actions.

Mme LECLERCQ indique que les professionnels de santé sont en attente de cette structuration. Ils souhaitent travailler avec une personne qui pourra s'occuper à leur place de coordonner les actions, organiser des réunions à l'échelle du Pays...

M. Alain BERTRAND souhaite que le CLS soit bien mis en œuvre à l'échelle de toutes les communes du Pays, pas seulement les trois principales villes.

M. POUIGNY confirme que le CLS sera mené sur l'ensemble du Pays.

**La création d'un poste permanent de Chargé(e) de missions « Animateur(trice) Santé » du Pays du Giennois est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.**



## **V – QUESTIONS DIVERSES**

- **Point sur le SCoT**

M. POUAGNY rappelle que l'enquête publique sur le projet de SCoT se termine le 27/11/2015. Dans le cadre de la consultation, 19 avis favorables ont été émis avec ou sans remarques. Les autres sont réputés favorables.

M. POUAGNY indique que ces avis seront étudiés lors d'une prochaine réunion de Bureau.

- **Point sur la mise en place d'une réflexion sur les circuits courts**

M. POUAGNY informe l'assemblée que la chambre d'Agriculture a adressé au Pays une proposition d'accompagnement pour la mise en place d'une démarche de Circuits courts alimentaires.

M. POUAGNY indique que cette proposition sera étudiée lors d'une prochaine réunion de Bureau.

**Le Président clôture la séance à 19 h 00.**



**Le Président,  
Jean-Pierre POUAGNY**